



MINISTRE DES MINES

Le Ministre

0423

23 MAI 2019

**ARRETE MINISTERIEL N°...../CAB.MIN/MINES/01/2019 DU
PORTANT PROROGATION DE LA DUREE DE VALIDITE DU PERMIS
DE RECHERCHES N° 1574 OCTROYE A LA SOCIETE BANRO CONGO
MINING SARL**

LE MINISTRE,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littera f et 203 point 16;

Vu la Loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12, 297 et 298, telle que modifiée et complétée par la Loi n°18/001 du 09 mars 2018;

Vu le Décret n°038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, notamment ses articles 83, 84, 86 et 88, tel que modifié et complété par le Décret n°18/024 du 08 juin 2018;

Vu l'Ordonnance n° 15/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement;

Vu l'ordonnance n° 15/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres;

Considérant la décision n° **CAMI/DG/062/2010** du 12 avril 2010 portant agrément du cas de force majeure évoquée par la Société **BANRO CONGO MINING SARL** ;

Sur avis favorable du Cadastre Minier ;



A R R E T E :

Article 1^{er} :

Est prorogée de 8 ans, la durée de validité du **Permis de Recherches n° 1574** octroyé à la Société **BANRO CONGO MINING SARL**.

Article 2 :

Cette nouvelle période de validité du **Permis de Recherches n° 1574** commence à courir à compter du 05 février 2012, lendemain de la date d'échéance du Permis de Recherches sus évoqué, au 04 février 2020.

Article 3 :

Le Secrétaire Général des Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 23 MAI 2019.....

Henri YAV MULANG

AMPLIATIONS :

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protec. de l'Environ. : 1
- Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort : 1
- KGL ISIRO : 1

